

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION
ET DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
ETUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES




BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**RAPPORT DE CAPITALISATION DE L'APPROCHE
« MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE (MOS) »
DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU
PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION
ET A LA PARTICIPATION CITOYENNE PHASE 2
(DEPAC 2)**

Version finale

Février 2022

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du Développement
et de la Coopération DDC**


MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

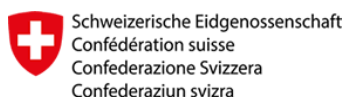
DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

RAPPORT DE CAPITALISATION DE L'APPROCHE « MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE (MOS) » DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET A LA PARTICIPATION CITOYENNE PHASE 2 (DEPAC 2)

Version finale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du Développement
et de la Coopération DDC



Février 2022

CAGeC T - Bureau conseil

AVANT-PROPOS

Le Ministère en charge de la Décentralisation a élaboré en 2018 avec le soutien de ses partenaires, un guide méthodologique de capitalisation et de mise à l'échelle des expériences et bonnes pratiques en matière de décentralisation au Burkina Faso. L'objectif poursuivi à travers ce guide est d'assurer la promotion et la pérennisation des acquis dans la gouvernance locale et le développement à la base par le biais de la capitalisation et la diffusion des expériences et bonnes pratiques mises en œuvre dans les collectivités territoriales.

L'élaboration du présent rapport de capitalisation sur l'approche Maîtrise d'œuvre Sociale (MOS) dans les collectivités territoriales (CT) s'inscrit dans cette vision. Ce rapport décrit pour les éventuels utilisateurs, l'ensemble du processus de mise en œuvre de la MOS par étape, analyse les résultats et fait des suggestions à l'ensemble des principales parties prenantes.

Il s'agit pour le ministère, de faire la promotion de la MOS auprès des acteurs de la décentralisation et plus particulièrement les CT. C'est une approche qui permet une prise en charge efficace et efficiente de la dimension sociale dans les actions de développement.

C'est l'occasion pour le ministère d'exprimer ses sincères remerciements à tous les acteurs dont la contribution a permis l'élaboration de ce document. Ces remerciements s'adressent particulièrement à la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (CADEPAC) qui a accompagné le MATDS à travers le financement de l'élaboration du présent rapport.

Le ministère fonde l'espoir que chaque lecteur trouve dans cette publication, des informations précieuses et pertinentes en lien avec la Maîtrise d'Œuvre Sociale. Aussi reste-t-il disponible à recueillir vos observations et suggestions en vue de l'amélioration constante de la qualité des prochaines éditions.

Le Ministre



Colonel Major Omer BATIONO
Officier de l'Ordre National

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
SOMMAIRE.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
INTRODUCTION.....	7
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE	9
II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE INITIATRICE DE L'APPROCHE MAITRISE D'OEUVRE SOCIALE.....	11
III. PRESENTATION DE L'APPROCHE « MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE »	14
IV. LES ACTEURS ET LEURS ROLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE	19
V. ANALYSE DES RESULTATS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE	21
VI. SUGGESTIONS.....	27
CONCLUSION	28
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	30
ANNEXE	33

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADCT	: Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales
AGCT	: Appui à la Gestion des Collectivités Territoriales
AMBF	: Association des Municipalités du Burkina Faso
AMO	: Assistant à la Maitrise d'Ouvrage
ARBF	: Association des Régions du Burkina Faso
AUE	: Association des Usagers de l'Eau
BUCO	: Bureau de la Coopération Suisse
CADEPAC	: Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne
COGEM	: Comité de Gestion, Entretien Maintenance
COGES	: Comité de Gestion
CT	: Collectivités Territoriales
CVD	: Conseil villageois de Développement
DEPAC	: Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne
DGCT	: Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
GAC	: GEDES-ACADE-CAGECT bc
GEM	: Gestion-Entretien-Maintenance
LC	: Laboratoire Citoyenneté
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOS	: Maitrise d'Œuvre Sociale
OSC	: Organisation de la Société Civile
OSP	: Organisation Socio-professionnelle
PDVM	: Programme de Développement des Villes Moyennes
PLD	: Plan Local de Développement
PrEst	: Programme Est
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SP-CONAD	: Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation
STD	: Service Technique Déconcentré

INTRODUCTION

La décentralisation consacre le droit aux collectivités territoriales (CT) à s'administrer librement et à gérer leurs affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Au Burkina Faso, la décentralisation, consacrée par la constitution de 1991 a connu un tournant décisif avec la communalisation intégrale intervenue en 2006.

Avec l'adoption par décret n°2018-0269/PRES/PM/MATD du 09 avril 2018 des nouveaux référentiels de la décentralisation, l'appropriation sociale et politique de la décentralisation apparaît désormais comme un défi majeur à relever.

Dans cette dynamique, la Coopération Suisse à travers la phase 2 de son programme d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (DEPAC), a accompagné les CT de sa zone d'intervention à prendre en compte la dimension sociale dans la réalisation des projets de développement par l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS).

Dans le cadre de la capitalisation des expériences et des bonnes pratiques en matière de décentralisation, le Ministère à travers la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) a entrepris, avec l'appui de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (CADEPAC), l'élaboration du rapport de capitalisation de l'approche MOS.

Les objectifs poursuivis à travers la capitalisation de l'approche MOS sont entre autres de :

- ✓ cerner les contours de cette approche, le processus de mise en œuvre et les résultats ;
- ✓ identifier les facteurs qui ont impacté sa mise en œuvre;
- ✓ promouvoir cette pratique à travers le partage des expériences ;
- ✓ inspirer d'autres acteurs de développement ;
- ✓ dupliquer les effets de cette pratique par le passage à l'échelle.

Le présent rapport s'articule autour des points ci-après :

- ✓ approche méthodologique ;

- ✓ présentation de la structure initiatrice de l'approche « Maîtrise d'œuvre sociale » ;
- ✓ présentation de l'approche « Maîtrise d'œuvre sociale » ;
- ✓ analyse des résultats de la « Maîtrise d'œuvre sociale » ;
- ✓ suggestions.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de ce rapport de capitalisation s'est déroulée en cinq (05) étapes à savoir la rencontre de cadrage, la revue documentaire, la collecte de données, la production et la validation du rapport de capitalisation.

La rencontre de cadrage s'est tenue le 18 Janvier 2022. Elle a connu la participation des représentants de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), du Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation (SP-CONAD) et de la CADEPAC. Elle a permis de définir et valider la feuille de route du processus d'élaboration du rapport de capitalisation de l'approche MOS et les outils de collecte de données.

La revue documentaire a consisté à une exploitation des ressources documentaires nécessaires pour l'élaboration du rapport. Il s'agit des textes sur la décentralisation, les référentiels de la décentralisation, les rapports d'activités et les documents de formation.

La collecte de données s'est déroulée du 24 au 28 Janvier 2022 dans les régions du Centre-ouest et du Nord. Elle a concerné les communes de Koudougou, Kordié, Poa et le Conseil régional pour la région du Centre-ouest et les communes d'Arbollé, Léba et Ouahigouya pour la région du Nord. La collecte des données s'est traduite par des entretiens avec les membres de la cellule MOS de ces différentes CT.

Le traitement, l'analyse et la production du rapport se sont déroulés en deux (02) étapes. La première a concerné le traitement et l'analyse des données primaires et secondaires collectées en vue de l'élaboration d'un draft zéro qui a servi de document de travail à l'atelier d'élaboration du rapport de capitalisation. La deuxième étape a consisté à la rédaction du rapport au cours d'un atelier tenu à Koudougou du 03 au 11 février 2022 et a permis de disponibiliser un rapport provisoire consolidé.

La validation du rapport s'est traduite par l'organisation d'un atelier qui s'est tenu du 24 et 25 février 2022 à Koudougou et qui a réuni les acteurs d'élaboration du rapport, les faitières des CT (ARBF et AMBF) et l'Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriale (ADCT).

Difficultés rencontrées

L'élaboration du présent rapport de capitalisation a connu quelques difficultés :

- ✓ l'indisponibilité de certains membres de la cellule MOS ;
- ✓ le contexte sécuritaire n'a pas permis d'étendre le champ de collecte des données dans toutes les régions d'intervention de la CADEPAC.

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE INITIATRICE DE L'APPROCHE MAITRISE D'OEUVRE SOCIALE

La Coopération Suisse, présente dans le secteur de la décentralisation au Burkina Faso depuis plusieurs années, met en œuvre le programme DEPAC depuis mars 2015 pour accompagner l'Etat burkinabé.

La première phase du programme (2015-2018) a permis d'amorcer des évolutions au niveau des 29 collectivités partenaires. On peut citer notamment :

- ✓ le développement progressif d'une culture de contrôle citoyen et de redevabilité dans la gestion des affaires locales grâce à un renforcement de la société civile locale (associations, radio, etc.) et une plus grande sensibilité des élus locaux sur les enjeux de gouvernance
- ✓ l'amélioration de l'accès des populations à des infrastructures socio-économique (écoles, centres de santé, forages, infrastructures marchandes etc.)
- ✓ le désenclavement des territoires grâce à la réalisation de 80 km et l'entretien de 100 km de pistes rurales par la démarche haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Construit sur la base d'une longue expérience d'appui de la Coopération Suisse aux collectivités territoriales (AGCT, PrEst, eau potable et assainissement, mares de Dori, PDVM) et plus précisément sur les résultats et leçons apprises de la phase 1 du DEPAC, la phase 2 (mars 2018-fevrier 2022) du programme DEPAC vise à consolider les acquis de la première phase.

II.1- Objectifs du programme DEPAC 2

L'objectif général du programme DEPAC 2 est de : « rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant ainsi la qualité de vie des hommes et des femmes et facilitant les activités économiques ».

De façon spécifique le programme poursuit les objectifs suivants :

- ✓ les acteurs des collectivités territoriales (élus locaux, OSC, OSP, STD) développent de manière concertée des pratiques citoyennes et institutionnelles qui contribuent au renforcement de la gouvernance démocratique locale ;
- ✓ les citoyens et citoyennes accèdent et bénéficient de services publics socioéconomiques de qualité et en assurent la durabilité sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ;
- ✓ les partenaires du programme produisent du savoir qui influence les décisions et politiques publiques aux échelles locale, nationale et sous régionale.

Le programme est mis en œuvre par trois mandataires que sont le Laboratoire Citoyenneté, Helvetas Swiss Intercooperation et le consortium GEDES-ACADE-CAGECT bc (GAC). Les mandataires et le Bureau de la Coopération Suisse (BUCO) contribuent à la mise en œuvre de chacun des axes sur la base d'un paquet d'output par mandataire :

- ✓ **Coordination** : Appui aux fonds nationaux et dialogue sur les politiques publiques revient au BUCO de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) ;
- ✓ **Axe 1** : démocratie, gouvernance locale et participation citoyenne est mis en œuvre par le Laboratoire Citoyenneté (LC) ;
- ✓ **Axe 2** : appui à la maîtrise d'ouvrage des CT est mis en œuvre par le consortium GAC et HELVETAS Swiss Intercooperation ;
- ✓ **Axe 3** : gestion du savoir et dialogue politique est mis en œuvre par le Bureau de la Coopération Suisse (BUCO).

La CADEPAC est l'unité opérationnelle du consortium GAC. Elle a pour mandat spécifique d'accompagner les collectivités territoriales partenaires du DEPAC à développer et à exercer la maîtrise d'ouvrage publique locale tenant compte de l'accessibilité, de la qualité et de la durabilité des services publics locaux.

La CADEPAC est la structure initiatrice de l'approche MOS dans le cadre de la mise en œuvre du programme DEPAC 2.

II.2. Zones d'intervention

Le programme DEPAC, dans sa seconde phase, accompagne trente (30) collectivités territoriales réparties dans quatre (04) régions du Burkina Faso à savoir le Centre-Ouest, l'Est, le Nord et le Sahel.

- ✓ **Centre-Ouest** : le Conseil régional et les communes de Koudougou, Kordié, Poa, Sapouy et Pouni.
- ✓ **Est** : le Conseil régional et les communes de Fada N'Gourma, Diabo, Diapangou, Yamba, Matiacoali, Tibga, Manni, Thion, Bogandé, Pièla, Liptougou, Logobou, Tansarga, Partiaga et Diapaga.
- ✓ **Nord** : Conseil régional du Nord et les communes de Leba, Arbolé, Titao, Ouahigouya et Tangaye.
- ✓ **Sahel** : le Conseil régional et la commune de Dori.

III. PRESENTATION DE L'APPROCHE « MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE »

III.1. Définition du concept Maitrise d'œuvre Sociale

La Maîtrise d'œuvre Sociale (MOS) est une approche d'intermédiation et d'animation de la CT visant une meilleure adéquation entre l'offre du projet et les besoins socio-économiques de la population, la détection des risques/impacts/conflits sociaux et environnementaux du projet et la recherche de mesures correctives. C'est un ensemble d'interventions destinées à impliquer fortement les populations afin de réduire les risques d'échec ou de non fonctionnalité du projet en assurant la production d'outils, la mise en place de cadres d'échange et des modes de gestion pendant les phases de planification, d'exécution et d'exploitation. La MOS permet donc une prise en compte réelle des attentes des acteurs tout au long du processus.

III.2. Objectifs de la Maitrise d'œuvre Sociale

La MOS a pour objectifs de :

- ✓ assurer une prise en charge efficiente et efficace des dimensions sociales lors de l'exécution physique des actions de développement ;
- ✓ apprécier l'opportunité de la réalisation des projets et programmes conduits par les collectivités territoriales ;
- ✓ aider à la réalisation des projets et programmes conduits par les collectivités territoriales ;
- ✓ prospecter et proposer les outils ainsi que les modes de gestion et d'entretien les mieux adaptés au contexte local ;
- ✓ prévenir et de gérer les conflits liés à la mise en œuvre du projet ;
- ✓ assurer la pérennisation des acquis des projets ;
- ✓ mobiliser des ressources humaines et financières nécessaires pour la mise en œuvre des projets d'investissements.

III.3. Processus de mise en œuvre de la Maîtrise d'œuvre Sociale

La mise en œuvre de la MOS suit trois étapes principales :

Etape I : appropriation et ancrage institutionnel

L'appropriation et l'ancrage institutionnel constituent une phase primordiale de la mise en œuvre de l'approche MOS au niveau des collectivités territoriales.

Appropriation de l'approche Maitrise d'œuvre Sociale

La MOS est une approche participative. Son implémentation nécessite la mobilisation des spécialistes en la matière pour des animations et des échanges avec les acteurs de la collectivité territoriale. Ces animations et ces échanges visent à amener les acteurs du développement de la collectivité territoriale à s'approprier de la démarche.

Ancrage institutionnel de la Maitrise d'œuvre Sociale

A l'issue de ces échanges, le conseil de collectivité territoriale prend une délibération suivie d'un arrêté formalisant la mise en place d'une cellule MOS ou la nomination d'un agent MOS chargé de piloter les activités. Cet arrêté précise la composition, les attributions et le fonctionnement de la cellule MOS.

ENCADRE 1 : propos de Ismaël KINDA, représentant des OSC dans la cellule MOS de la commune de Koudougou,

“La mise en place de la cellule MOS passe par la recherche de personnes dynamiques, la création d'un groupe où la communication règne et dont le soutien du conseil municipal est total.

Les autres communes ont vraiment intérêt à créer une cellule MOS qui sera en amont et en aval de la réalisation de tous leurs projets. C'est une nouvelle technique d'approche et cela tient compte des réalités du terrain.” ***Extrait du rapport 2020 de la cellule MOS de la Commune de Koudougou***

Etape 2 : renforcement des capacités de la cellule MOS ou de l'agent MOS

Il s'agit dans cette étape de former les membres de la cellule MOS ou de l'agent MOS et de mettre sa disposition des ressources financières et matériels pour son bon fonctionnement.

✚ Formation des membres de la cellule

Les membres de la cellule bénéficient de formations sur des thématiques en lien avec les attributions de la cellule. Il s'agit notamment des formations sur (i) la prévention et la gestion des conflits ; (ii) la planification ; (iii) le suivi-évaluation ; (iv) la maîtrise d'ouvrage locale ; (v) la communication ; (vi) l'approche participative ; (vii) l'approche MOS ; (viii) les rôles et responsabilités de la cellule MOS de la cellule ; (ix) rôles de la cellule MOS durant les phases de l'exécution des projets ; (x) techniques de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets (y compris pour le fonctionnement de la cellule) ; (xi) technique d'élaboration de plans d'actions.



Photo 1 : Formation des membres des cellules MOS des CT partenaires de l'Est (Gnagna) et du Sahel les 14 et 15 juin 2021 à Kaya

✚ Dotation en ressources financières

Pour la mise en œuvre de son plan d'actions MOS, la CT bénéficie d'une dotation en ressources financières.

✚ Dotation en matériels

La cellule ou l'agent MOS peut bénéficier également d'un appui en équipement composé de matériel informatique, bureautique, et de matériel roulant. Un local peut être aménagé pour servir de bureau.

Etape 3 : mise en œuvre de la MOS

A cette étape, la cellule MOS ou l'Agent MOS élabore un plan d'actions annuel qu'elle/il soumet au président de collectivité. Une fois le plan d'actions approuvé, la cellule ou l'agent MOS commence son exécution avant, pendant et après la mise en œuvre du projet.

Avant la mise en œuvre du projet

Avant le début du projet, la cellule MOS organise des concertations avec les parties prenantes¹ en vue de susciter leur adhésion à la mise en œuvre du projet. A cet effet, elle veille à l'implication des acteurs pour l'identification et la priorisation des besoins, au choix des sites, et à la recherche de solutions aux éventuels blocages. Elle informe en continu, la population sur les divers aspects du projet au cours des réunions publiques.

Pendant la mise en œuvre du projet

Pendant le déroulement du projet, la cellule MOS accompagne et met en œuvre des actions d'animation sociale et informe le maître d'ouvrage (président de collectivité territoriale) de l'opinion de la population. Elle peut s'auto saisir en cas de rumeurs, de désinformation et de spéculation constatés. La cellule MOS reçoit de la population des informations sur les événements susceptibles d'influer sur le bon déroulement du projet en vue de proposer des solutions appropriées

Après la mise en œuvre du projet

La cellule ou l'agent MOS définit, en collaboration avec les bénéficiaires et les membres du COGEM (s'il existe), les modalités et les outils de gestion, entretien et maintenance (GEM) des ouvrages à travers des concertations. Elle renforce les capacités des bénéficiaires à travers des séances de formation sur la gestion, l'entretien et la maintenance des infrastructures réalisées.

La cellule ou l'agent MOS intervient en outre, pour résoudre des conflits entre des acteurs autour de l'exploitation d'une réalisation au sein de la collectivité et accompagne la mobilisation endogène des fonds pour l'entretien et la gestion des ouvrages.

¹ Population, autorités coutumière et religieuse AUE, APE, COGES, CVD, OSC, PTF etc.

Elle/il assure également le suivi régulier du dispositif, analyse ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les menaces.

ENCADRE 2 : propos de Emile NIKIEMA, membre de la cellule MOS de la commune de Koudougou

“La cellule MOS de la commune de Koudougou est une première expérience. Mais je peux dire que ce fut un succès comme on est arrivé à maintenir notre chronogramme d’intégration. Il n’y a rien eu de particulier, c’était la médiation que nous avons eue avec les acteurs qui a permis de concilier les différentes positions pour permettre l’intégration de l’abattoir. C’est vrai que ça prend du temps l’intermédiation sociale, et ce n’est pas du jour au lendemain que nous arriverons à concilier la position des uns et des autres. Mais on ne doit pas aussi baisser les bras, on doit continuer à inviter les acteurs au dialogue, parce que quand on échange on arrive à aplanir les divergences et on arrive à rectifier le tir toujours ensemble. ”. ***Extrait du rapport 2020 de la cellule MOS de la Commune de Koudougou***

IV. LES ACTEURS ET LEURS ROLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE

La mise en œuvre de l'approche MOS se fait avec l'implication de plusieurs acteurs dont les rôles sont précisés dans le tableau ci-après :

ACTEURS	ROLES
La collectivité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ assurer le portage politique et social du dispositif de la MOS ; ✓ prendre une délibération pour institutionnaliser l'approche MOS ; ✓ prendre un arrêté pour la mise en place de la cellule MOS ; ✓ mobiliser les ressources financières pour le fonctionnement de la cellule MOS ; ✓ valider le plan d'actions de la cellule MOS
La cellule MOS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ élaborer un plan d'actions annuel et le soumettre à l'approbation du président du conseil de la CT ; ✓ rendre compte au président du conseil de la CT de l'exécution du plan d'actions MOS ; ✓ appuyer et conseiller la CT pour la mise en place des organes de gestions des infrastructures et veiller à leur fonctionnalité ; ✓ jouer le rôle d'interface entre le maître d'ouvrage et les populations bénéficiaires ; ✓ jouer le rôle d'interface entre le maître d'ouvrage et le chargé des activités d'ingénierie sociale ; ✓ mener des concertations spécifiques (règlement de conflits, sensibilisation, médiation, etc.) ; ✓ assurer la mobilisation sociale ; ✓ produire le rapport d'activité annuel ; ✓ contribuer à l'identification des besoins et attentes des populations ; ✓ suivre la mise en œuvre des investissements de la CT.
Populations /bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ contribuer à la réalisation et au bon fonctionnement des ouvrages ; ✓ assurer la veille citoyenne et d'interpellation.
OSC/OSP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ assurer la veille citoyenne ; ✓ interpellier la CT et les citoyens sur les dysfonctionnements ; ✓ assurer la sensibilisation de la population.

Entreprise /prestataire	Assurer la réalisation de l'infrastructure conformément au cahier de charges.
COGEM (s'il existe)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ réaliser l'inventaire du patrimoine de la CT et leurs différents modes de gestion ; ✓ élaborer les plans d'entretien sectoriels / consolidés au profit de la CT ; ✓ identifier les besoins de formation des différents COGES sectoriels.
Assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) s'il existe	Apporter une assistance technique à la cellule.
STD	Assurer l'appui-conseil/assistance technique.
Personnes ressources (Autorités religieuse et coutumière...)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ assurer l'appui-conseil/assistance technique ; ✓ mener des plaidoyers et/ou lobbying ; ✓ mener des concertations/médiations.
CVD	<ul style="list-style-type: none"> ✓ participer à la mobilisation sociale au niveau du village ; ✓ faciliter la participation en main d'œuvre, en nature et en espèce des communautés concernées à toutes les activités de réhabilitation et d'entretien ; ✓ rendre compte régulièrement à la population et à la cellule MOS de l'évolution des travaux et de toutes difficultés/dysfonctionnement ; ✓ jouer le rôle de veille et d'interpellation.
ADCT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ identifier les besoins des CT en projet MOS en collaboration avec les cellules ; ✓ apporter les financements et des appuis techniques à travers le guichet des appuis techniques (GAT).
PTF/	Apporter l'appui technique et financier.

V. ANALYSE DES RESULTATS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE

V.1. Principaux résultats obtenus

La mise en œuvre de l'approche MOS a permis aux CT d'avoir les résultats suivants :

- ✓ l'information/sensibilisation des parties prenantes, notamment les bénéficiaires directs des projets de développement communautaire à la base ;
- ✓ la prise en compte des difficultés rencontrées par les populations et d'anticiper sur les solutions pour y remédier ;
- ✓ le partage réciproque de l'information entre les cellules MOS, les populations et les conseils de collectivité ;
- ✓ une meilleure orientation des CT dans la prise de décisions ;
- ✓ l'implication des populations dans la gestion des affaires locales ;
- ✓ l'amélioration de la confiance entre les populations et les conseils des CT ;
- ✓ une meilleure adhésion des populations au processus d'élaboration des Plans Locaux de Développement (PLD) ;
- ✓ la prévention et la résolution des conflits liés entre autres au foncier, et aux choix des sites pour les réalisations des infrastructures ;
- ✓ une meilleure appropriation des actions de développement des CT par les bénéficiaires ;
- ✓ l'élaboration de critères inclusifs d'attribution des ouvrages marchands ;
- ✓ l'amélioration des recettes des CT par le paiement régulier des loyers par les locataires des ouvrages marchands ;
- ✓ la gestion et l'entretien des ouvrages des CT par les populations locales ;
- ✓ l'amélioration du suivi citoyen.

ENCADRE 3 : Intégration de l'abattoir municipal de Koudougou : La Cellule de Maitrise d'œuvre sociale (MOS) a fait ses preuves

L'abattoir municipal de Koudougou a officiellement ouvert ses portes le 2 Mai 2020. L'infrastructure construite depuis 2016 est restée inactive car ses bénéficiaires avaient refusé de l'intégrer. Si aujourd'hui, la deuxième tentative de son intégration a été la bonne, c'est grâce à un travail de longue haleine qui a été fait en amont, grâce à la cellule de Maitrise d'œuvre Sociale (MOS) de la commune de Koudougou. L'intermédiation sociale a été la clé de voute de ce succès. **Extrait du rapport 2020 de la cellule MOS de la Commune de Koudougou.**



Photos 2-3 :L'abattoir municipal de Koudougou qui a servi de cas pratique pour la cellule MOS

ENCADRE 4 : propos de Maurice Mocktar ZONGO, Maire de la commune de Koudougou.

« Avant qu'on n'intègre l'abattoir, nous étions à un taux de recouvrement de la taxe d'abattage d'environ 100.000 f par mois. Et depuis que nous l'avons intégré, nous sommes à un recouvrement de près de 3.000.000 F CFA par mois parce que la taxe d'abattage a été relevée pour les petits et gros ruminants. Avec l'adhésion des différents acteurs, les recouvrements se passent très bien et ils ont un cadre beaucoup plus **propre** et plus approprié pour mener leurs actions ». **Extrait du rapport 2020 de la cellule MOS de la Commune de Koudougou**

ENCADRE 5 : propos du Secrétaire général, Président de la cellule MOS de la commune rurale de Kordié.

« Le fonctionnement des CSPS et des écoles de la commune a connu une nette amélioration grâce à l'action de la Cellule MOS auprès des acteurs chargés de la gestion des infrastructures sanitaires et éducatives de nos communes. Les membres des COGES des écoles et structures sanitaires de tous les villages s'intéressent de plus en plus à des préoccupations en lien avec le fonctionnement et davantage sur le fonctionnement et l'utilisation des ressources des écoles et des centres de santé ». **Extrait du rapport 2021 sur l'étude bilan prospectif de la mise en œuvre de l'approche de la MOS au sein des CT partenaires du DEPAC**

ENCADRE 6 : propos du Secrétaire général, Président de la cellule MOS de la commune rurale de Arbolle

« Lors de la réalisation du parking le Maire avait décidé de l'implanter juste côté droite du portail central de la Mairie, chose qui ne faisait pas sa visibilité. La cellule MOS s'en ai saisie pour faire une proposition de réorientation en échangeant avec le Maire qui a marqué son accord à l'issue de la rencontre avec la cellule MOS ». **Source collecte de données, DGESS, janvier 2022**



Photos 4-5 : Parking de la Mairie de Arbolle

V.2. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la MOS

Les principales difficultés rencontrées par les cellules/agents MOS des CT sont liées à :

- ✓ l'insuffisance des ressources financières et matérielles pour le bon fonctionnement des cellules MOS;
- ✓ l'insuffisance de compétences techniques des membres des cellules MOS ;
- ✓ la mobilité et l'indisponibilité de certains membres de la cellule MOS.

V.3. Facteurs de succès et opportunités

L'analyse des résultats de l'approche « Maîtrise d'Œuvre Sociale », a permis de mettre en exergue des facteurs de succès et des opportunités à saisir pour réussir la MOS.

3.1. Facteurs de succès de la MOS

Les éléments explicatifs du succès de la « Maîtrise d'Œuvre Sociale » dans les collectivités territoriales qui l'on expérimentée sont entre autres :

- ✓ l'appropriation de la démarche MOS par les CT ;
- ✓ l'institutionnalisation de l'approche MOS par la prise d'arrêté portant création; composition, attribution et fonctionnement de la cellule MOS ou de l'agent MOS ;
- ✓ le renforcement de capacité de tous les membres de la cellule MOS ;
- ✓ la bonne définition des rôles des parties prenantes ;
- ✓ le caractère impartial et indépendant de la démarche qui tient compte de l'intérêt général;
- ✓ l'adhésion des acteurs ;
- ✓ la communication permanente entre les différents acteurs.

3.2. Opportunités

Par opportunités, nous sous-entendons tous les facteurs externes qui présentent des avantages pour la réussite de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale. En termes d'opportunités, on peut retenir entre autres :

- ✓ l'existence de CT ayant expérimenté l'approche MOS ;
- ✓ la disponibilité des PTF à accompagner l'approche MOS.

V.4 Facteurs d'échec et menaces

4.1. Facteurs d'échec

Les facteurs d'échec sont appréhendés comme des obstacles objectifs à différents niveaux qui peuvent influencer négativement sur les résultats attendus. A cet effet, sont considérés comme facteurs d'échec, les éléments ci-après :

- ✓ la non adhésion du conseil de CT ;
- ✓ le manque de ressources financières et matérielles pour le fonctionnement de la cellule MOS ;
- ✓ le dysfonctionnement du conseil de CT.

4.2. Menaces

Les menaces sont des éléments externes et/ou facteurs sur lesquels les acteurs de la décentralisation ont peu ou pas d'influence et qui peuvent entraver la réussite du passage à l'échelle. On peut citer :

- ✓ l'insécurité dans certaines CT ;
- ✓ l'environnement économique et sanitaire.

V.5. Facteurs de durabilité de la MOS

La durabilité ou pérennisation des acquis ou des résultats la « Maîtrise d'Œuvre Sociale » repose essentiellement sur des éléments ci-dessous :

- ✓ la consolidation des acquis de la MOS ;
- ✓ l'adhésion des parties prenantes (Conseil de collectivité, population, CVD, OSC, autorités coutumières et religieuses, etc.) ;
- ✓ l'institutionnalisation de la MOS par la CT (délibération, prise d'arrêté) ;
- ✓ le caractère impartial et indépendant de la démarche qui tient compte de l'intérêt général des populations ;
- ✓ la prise en charge du fonctionnement de la cellule MOS par la CT ;
- ✓ la communication/sensibilisation permanente entre les acteurs.

ENCADRE 7 : propos de Maurice Mocktar Zongo, maire de la commune de Koudougou

“Comme l'expérience a été concluante, nous avons décidé désormais d'utiliser cette stratégie, pour mener toute action qui va mettre en jeu la mairie et un certain nombre de groupes socio-professionnels de la commune. Et cela pour qu'ensemble nous cheminions dans la concertation en les impliquant pour atteindre nos objectifs. Désormais la cellule MOS est intégrée dans notre organigramme. Nous l'avons expérimenté et nous avons obtenu des résultats, donc je pense que l'expérience est à pérenniser et à étendre dans les autres communes du Burkina.”. **Extrait du rapport 2020 de la cellule MOS de la Commune de Koudougou**

V.6. Leçons apprises de la MOS

L'approche MOS a été un exercice enrichissant pour les CT pilotes en ce sens qu'elle leur a permis d'améliorer la gouvernance locale à travers la mobilisation sociale. Aussi, elle a permis d'optimiser l'exploitation des investissements. De la mise en œuvre de cette approche, on peut tirer les enseignements suivants :

- ✓ l'implication des différents acteurs de développement au niveau local est déterminant dans la conception et l'implémentation du dispositif MOS dans les CT.
- ✓ la prise en compte des aspirations des populations est une condition sine qua non pour la réussite des projets de développement local.
- ✓ le rapport MOS constitue un outil d'aide à la décision des CT dans leurs politiques de développement local.

VI. SUGGESTIONS

Pour une mise en œuvre réussie de l'approche MOS dans les CT, les suggestions suivantes sont formulées :

- ✓ la sensibilisation des différents acteurs sur l'intérêt de l'approche MOS ;
- ✓ la prise en compte de l'approche MOS dans tous les projets de développement des CT ;
- ✓ le renforcement des capacités techniques des membres de la cellule ou de l'agent MOS;
- ✓ l'extension de la composition des membres des cellules MOS à d'autres parties prenantes (OSC, autorités coutumière et religieuse, CVD, etc.) ;
- ✓ la remplacement des agents là où il en existe par les cellule MOS ;
- ✓ le développement d'une synergie d'actions dans l'intervention des acteurs ;
- ✓ la vulgarisation des résultats du rapport de capitalisation de l'approche « Maîtrise d'œuvre Sociale ».

CONCLUSION

La Maîtrise d'œuvre Sociale (MOS) est une approche innovante développée par le Consortium GAC à travers son unité opérationnelle la CADEPAC dans la zone d'intervention du programme DEPAC. Elle a été mise en place de façon participative et inclusive avec les acteurs au niveau local. C'est une expérience enrichissante pour les CT en termes de mobilisation sociale autour des actions de développement.

La capitalisation de l'approche MOS, en plus d'assurer sa pérennisation au sein des CT pilotes, permet de l'envisager à plus grande échelle afin de dupliquer ses effets. Le présent rapport vise donc à faire connaître les avantages de cette approche et susciter l'adhésion des acteurs.

Par ailleurs, pour que la MOS trouve une place plus importante dans les actions de développement des CT, il est important que les suggestions du présent rapport soient minutieusement examinées et traduites en actes concrets.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Guide méthodologique de capitalisation et de mise à l'échelle des expériences et bonnes pratiques en matière de décentralisation au BF, MATDC, Oct. 2018 ;
- ✓ Guide illustré sur l'exercice de la Maitrise d'Ouvrage Publique par les Collectivités territoriales au BF, MATDC, éd 2019 ;
- ✓ Stratégie décennale de la décentralisation 2017-2026, MATD ;
- ✓ Accompagnement de trente (30) collectivités territoriales du BF partenaires du DEPAC à la mise en place d'une démarche Gestion-Entretien-Maintenance (GEM) du patrimoine bâti, Rapport bilan 2016-2020, DEPAC, oct. 2020 ;
- ✓ Etude bilan-prospectif /approche MOS au sein des collectivités territoriales partenaires de la CADEPAC ;
- ✓ Fiche sur la maitrise d'œuvre sociale ;
- ✓ Rapport de capitalisation GEM ;
- ✓ Module de formation du personnel terrain de la CADEPAC sur la Maitrise d'Œuvre Sociale.

TABLE DE MATIERES

AVANT-PROPOS	3
SOMMAIRE.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
INTRODUCTION.....	7
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE	9
II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE INITIATRICE DE L'APPROCHE MAITRISE D'OEUVRE SOCIALE.....	11
II.1- Objectifs du programme DEPAC 2.....	11
II.2. Zones d'intervention	13
III. PRESENTATION DE L'APPROCHE « MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE »	14
III.1. Définition du concept Maitrise d'œuvre Sociale.....	14
III.2. Objectifs de la Maitrise d'œuvre Sociale	14
III.3. Processus de mise en œuvre de la Maîtrise d'œuvre Sociale	15
IV. LES ACTEURS ET LEURS ROLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE	19
V. ANALYSE DES RESULTATS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE	21
V.1. Principaux résultats obtenus	21
V.2. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la MOS	23
V.3. Facteurs de succès et opportunités	23
3.1. Facteurs de succès de la MOS	23
3.2. Opportunités.....	24
V.4 Facteurs d'échec et menaces	24
4.1. Facteurs d'échec.....	24
4.2. Menaces.....	25
V.5. Facteurs de durabilité de la MOS.....	25
<i>Rapport de capitalisation de l'approche « Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) » expérimentée par le programme DEPAC, DGESS-MATDS / 2022</i>	31

V.6. Leçons apprises de la MOS	26
VI. SUGGESTIONS.....	27
CONCLUSION	29
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	30
TABLE DE MATIERES	31
ANNEXE	33
ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LORS DE LA COLLECTE DE DONNEES.....	34
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT.....	36
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DE CAPITALISATION.....	37
ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA CAPITALISATION DE L'APPROCHE MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE (MOS) DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	38
ANNEXE 5 : MODELE D'ARRETE PORTANT CREATION DE LA CELLULE MOS	41

ANNEXE

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LORS DE LA COLLECTE DE DONNEES

N°	NOM ET PRENOM	SEXE	TITRE/FONCTION	COLLECTIVITE	CONTACTS : email
1	BAGAYA Ali	M	SGM	Lèba	alibagaya56@gmail.com
2	OUEDRAOGO B. Boukary	M	Conseiller	Lèba	
3	LANKOANDE P. Nathalie	F	SGM	Ouahigouya	
4	OUEDRAOGO Salam	M	Président cellule MOS	Ouahigouya	
5	KOUMSONGO W. Aubin	M	Chargé des Projets	Ouahigouya	kounzo2000@yahoo.fr
6	YAMEOGO Aboubacar	M	SGM	Arbollé	desireyameogo11@gmail.com
7	KAFANDO Judicaël	M	SG/CR-COS	CR /Koudougou	judicael_kafando@yahoo.com
8	KONSEIGA Ibrahim	M	DAE/CR-COS	CR /Koudougou	ibrahimconseiga84@yahoo.fr
9	BAKALA Jean Sévérin	M	SEB/CR-COS	CR /Koudougou	
10	KABORE/SANGARE Aminata Angèle	F	Responsable MOS	Mairie /Koudougou	
11	BASSOLE Louis	M	DESP	Mairie /Koudougou	
12	KINDA K. Ismaël	M	GERDDES-BF	OSC/Koudougou	
13	BAKO Bazoin	M	Maire	Kordié	
14	ZOUBGA Talinmanègba	M	1 ^{er} Adjoint au Maire	Poa	
15	KOALA Emmanuel	M	PRM	Poa	
16	ZOUBGA Salifou	M	Agent domanial	Poa	
17	SOULAMA Aimé	M	Responsable CRSE	Centre-Ouest	
18	BARRO David	M	Coordonnateur de la CADEPAC	Ouagadougou	barroddavid@gmail.com
19	Sanou Abdramane	M	Coordonnateur adjoint CADEPAC	Ouagadougou	S_abdramane05@yahoo.fr

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT

N°	Nom et Prénoms	SEXE		Fonction/ Structure	Contact : Tel, mail
		M	F		
1	MOYENGA Adama	X		DGESS/Ex MATD	adama_moyenga@yahoo.fr
2	KABORE T. Antoine	X		DGESS/Ex MATD	gnondo.beni@yahoo.fr
3	COULIBALY Abdoulaye	X		DGESS/Ex MATD	coulibalyablo35@gmail.com
4	BIHOUN Y. Bérenger	X		DGESS/Ex MATD	berengerbihoun@yahoo.fr
5	YELEMOU Serge J-B B	X		DGESS/Ex MATD	sergyelemou@gmail.com
6	ZONGO Ouahaguiéta		X	DGESS/Ex MATD	ouahaguietazongo@gmail.com
7	KASSAMBA Alima		X	DGESS/Ex MATD	alimakass@yahoo.fr
8	KARIGNAN Y. Blandine		X	DGESS/Ex MATD	blandinekabore@yahoo.fr
9	AWEH Martin	X		CADEPAC	awehmartin@gmail.com
10	YOUGBARE Cédric	X		CADEPAC	yougbarecedric@yahoo.fr
11	SOULAMA M. Aimé	X		CRSE-COS	soulamaaime29@gmail.com
12	YAMEOGO Aboubacar	X		SGM Arbolé	desireyameogo11@gmail.com
13	BILGO Idrissa	X		SGM Pièla	idrissa2bilgo@gmail.com
14	BOUDA Andama	X		SP-CONAD	boudaandama02@gmail.com
15	KOMBERE Bernard	X		SGCR-Est	kombernard150@gmail
16	OUEDRAOGO A. Karim	X		DGESS Ex MSECUC	ouedkadoul@yahoo.fr
17	KINDA Ismaël	X		MOS/Koudougou	ismaelokinda@gmail.com
18	KINDO Idrissa	X		DGCT/Ex MATD	kindoidrissa78@yahoo.fr
19	KABORE François	X		DGCT/Ex MATD	frankkabore9@gmail.com

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DE CAPITALISATION

N°	Nom et Prénom(S)	Structures	Contacts : tel /mail
01	KABORE T. Antoine	DGESS/Ex MATD	70 45 88 31 gnondo.beni@yahoo.fr
02	COULIBALY Abdoulaye	DGESS/Ex MATD	70 53 90 52 coulibalyablo35@gmail.com
03	ZONGO Ouahaguiéta	DGESS/Ex MATD	78 47 78 75 ouahaguietazongo@gmail.com
04	SOULAMA M. Aimé	CRSE/Centre-Ouest	60 50 41 03 soulamaaime29@gmail.com
05	YAMEOGO Aboubacar	SG-Mairie d'Arbollé	70 32 90 24 Desireyameogo11@gmail.com
06	BOUDA Andama	SP-CONAD	71 32 40 93 boudaandama02@gmail.com
07	OUEDRAOGO A. Karim	DGESS Ex MSECU	71 36 44 82 ouedkadoul@yahoo.fr
08	SANOOGO Mariam	SP-CONAD	76 64 19 80 mariamtoumkara68@yahoo.fr
09	YELEMOU Serge J-B B	DGESS/Ex MATD	70 02 49 54 sergyelemou@gmail.com
10	KINDO Idrissa	DGCT/Ex MATD	70 35 12 69 kindoidrissa78@yahoo.fr
11	BIHOUN Y. Bérenger	DGESS/Ex MATD	70 13 81 30 berengerbihoun@yahoo.fr
12	KOANDA Idrissa	DGCT	60 74 44 05 idriskoanda@yahoo.fr
12	KONZENE Bakary	ADCT	70003596 konzbakary@yahoo.fr
14	KOUTOU P.Mamadou	AMBF	70 26 39 61 mpkoutou@yahoo.fr
15	SAMA N.Y.Patrice	DGESS	71 07 62 19 samapatr@yahoo.fr
16	OUEDRAOGO Yacouba	Mairie/Koudougou	71 60 58 55 ouedyak82@yahoo.fr
17	GNADA/OUEDRAOGO Kadidiatou	CADEPAC	70 05 73 17 kadidiatououed@yahoo.fr
18	OUEDRAOGO Abdramane	ARBF	76 69 39 49 abouwed@yahoo.fr
19	KONSEIGA Ibrahim	CR-COS	70 38 52 16 ibrahimkonseiga84@yahoo.fr
20	SOMDA N. Nina Augustine	DGESS/MATDS	70 02 49 54 sommnina@yahoo.fr

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA CAPITALISATION DE L'APPROCHE MAÎTRISE D'ŒUVRE SOCIALE (MOS) DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Identification de la CT :

Nom et contact du répondant :

Identification de la pratique

Contexte et Problématique : Pourquoi la CT s'est-elle engagée dans le processus d'implémentation de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) initié par la CADEPAC ?

.....

Objectifs visés à travers la MOS

Quelle peut être réellement sa pertinence pour une collectivité territoriale ?

.....

Description des différentes étapes de l'approche MOS

Cocher et faire une description des différentes étapes qui ont favorisé la mise en œuvre de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale ?

✓ Participation aux Echanges et aux partages d'expériences sur l'approche MOS
(Etude de l'état des lieux de la MOS sur l'ensemble des CT partenaires du DEPAC)
/___/

✓ Sensibilisation du conseil de collectivité lors d'une session sur la MOS /___/

.....

✓ Prise de décision du conseil de collectivité /___/

.....

✓ Prise d'arrêté instituant la désignation et la mise en place d'un agent MOS au sein de la commune /___/

.....

✓ Elaboration d'arrêtés instituant la désignation des membres et la mise en place du bureau de la cellule MOS au sein de la commune /___/

.....

✓ Renforcement des capacités des membres des cellules ou Agents MOS sur leurs rôles et les méthodes d'opérationnalisation de l'approche MOS /___/

.....

✓ Vulgarisation de l'approche MOS par les cellules MOS auprès des acteurs (Conseillers, AUE, COGES, etc.) /___/

.....

- ✓ Elaboration d'un Plan d'action pour dérouler les actions en lien avec l'approche MOS /__/

.....

Mise en œuvre des actions

- ✓ Organisation, par l'agent MOS, de séances de formations et d'information au profit des partenaires communautaires (AUE, APE, COGES) de la commune /__/

- ✓ Organisation, par la cellule MOS, de séances de formations et d'information au profit de leurs membres et partenaires communautaires (AUE, APE, COGES) de la commune /__/

- ✓ Sensibilisation des membres et des conseillers municipaux sur la MOS /__/

- ✓ Sensibilisation des représentants des structures de gestion des ouvrages éducatives et sanitaires sur leur rôle et responsabilité /__/

- ✓ Sensibilisation des représentants des organisations marchandes sur leur rôle et responsabilités à l'endroit de leurs communautés respectives /__/

- ✓ Interventions pour faciliter des choix de site pour la réalisation de projet de la commune /__/

- ✓ Interventions pour résoudre des conflits entre des acteurs autour d'un projet ou l'exploitation d'un ouvrage réalisé au sein de la commune /__/

- ✓ Suivi des activités par le conseil de collectivité/SG /__/

- ✓ Suivi des activités par les membres des cellules et l'agent MOS /__/

- ✓ Si autres activités précisez : /__/

.....

Citer les différents acteurs de la mise en œuvre de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale

.....

Quel est le rôle des acteurs dans la mise en œuvre de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale ?

.....
Quelles ont été les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale ?
.....

Résultats obtenus à travers l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale ?

Partant des objectifs de départ, à quels résultats êtes-vous parvenus dans la mise en œuvre de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale ?
.....

Types d'accompagnement

Dans la mise en œuvre de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale à quelle étape la CADEPAC a-t-elle accompagné techniquement et/ou financièrement la CT ?
.....

Quels ont été les moyens mobilisés par la Commune pour expérimenter la Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale ?
.....

Durabilité du projet

Quelles dispositions avez-vous prises pour la pérennisation de l'approche Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) dans la collectivité territoriale ?
.....

ANNEXE 5 : MODELE D'ARRETE PORTANT CREATION DE LA CELLULE MOS

REGION DU NORD

PROVINCE DU PASSORE

COMMUNE DE ARBOLLE



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**Arrêté N°.....- /RNRD/PPSR/CARBL,
Portant mise en place d'une Cellule de Maîtrise
d'œuvre Sociale de la commune de Arbolle.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ARBOLLÉ

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018, portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2017-0258/PRES/PM/MATD du 04 mai 2017, portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;

Vu la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006, portant régime financier et comptable des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et ses Adjoints en date du 21 juin 2016 ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé au sein de la mairie de Arbolle une cellule de maîtrise d'œuvre sociale.

Article 2 : La cellule composée de quatre (04) membres est compétent pour assurer le suivi de l'exécution des projets de développement de la commune. A ce titre, elle est chargée de :

- Informer et sensibiliser la population par rapport au projet ;
- Identifier le site de réalisation de l'ouvrage ;
- Faire le choix des bénéficiaires ;
- Mettre en place un comité de suivi des travaux ;
- Déterminer la contribution des bénéficiaires du projet ;
- Suivre l'exécution des travaux ;
- Assurer un dialogue permanent avec les différents acteurs concernés ;
- Faire un compte rendu périodique au Maire ;

- Assurer la médiation et la gestion des conflits ;
- Mettre en place un comité de gestion.

Article 3 : Elle est composée ainsi qu'il suit :

Président(e) :

Rapporteur :

Membres :

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Date

Ampliations :

- GVRNT-NRD
- HC/PSR
- Archives/Chrono

Le Maire

Nom prénom(s) signature